

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 Avril 2018

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 5 Avril 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-huit, le 5 avril, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Étaient présents : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Nicolas CHANUSSOT, Sandra LANNEAU, Christine PERREAUT, Benoît MISS, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY, David INSELIN.

Était excusée : Maryse COULON

Pouvoir : Maryse COULON à Thérèse BOMBRUN

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 30/03/2017 à l'unanimité**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance : Évelyne CHANUSSOT**
3. **Présentation des projets 2018**
 - Achat d'une débroussailleuse neuve et vente de l'actuelle,
 - Des travaux de réfection de l'électricité vont être programmés à l'école pour un montant d'environ 3 500€,
 - Rénovation de la salle des fêtes,
 - Achat d'un vidéo-projecteur.
4. **Vote des 4 taxes : délibération N°17**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2018 :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	16,42 %	15,04%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,90 %	9,99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,80 %	30,05%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19,85 %	18,19%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- o de baisser proportionnellement les 4 taxes appliquées en 2017 pour le montant concernant les cotisations payées au Service Département de Secours et d'Incendie (SDIS) par la CCBR 71 à compter de janvier 2018 et non plus directement par la commune (montant 2017 : 10527 €)

5. Vote du budget primitif 2018 : délibération N° 18

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 380 671 €

Dépenses et recettes d'investissement : 295 763 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le BP 2018.

6. Point sur les travaux de la salle des fêtes : Délibération N° 19

Le Maire explique au Conseil que les travaux de rénovation de la salle des fêtes nécessitent de réaliser un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

La commune est tenue de passer un marché de maîtrise d'œuvre via un architecte qui dirigera les travaux.

A l'unanimité, le conseil donne délégation au Maire pour prendre les décisions concernant le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Maire s'engage à ne pas démarrer les travaux tant que le budget ne sera complètement terminé et validé par le Conseil municipal, compte tenu des sommes engagées. Il rendra compte des décisions prises à chacune des réunions de conseil.

7. Questions diverses

- Bernard DOURIOT fait un point sur l'avancement du bulletin municipal,
- Le panneau « voisins vigilants » qui a disparu dans le quartier de La Boutière sera remplacé.
- Le Maire s'engage à répondre à Christine PERREAUT au sujet de l'éclairage public suite à la rencontre prévue vendredi 6 avril avec le SYDESL.

La séance est levée à 21H30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-Michel FROMONT

